

Date : 20030612

Dossier : 166-2-31018

Référence : 2003 CRTFP 44



Loi sur les relations de travail
dans la fonction publique

Devant la Commission des relations
de travail dans la fonction publique

ENTRE

SHARON-ROSE TAYLOR

fonctionnaire s'estimant lésée

et

CONSEIL DU TRÉSOR
(Affaires indiennes et du Nord canadien)

Employeur

Devant : Léo-Paul Guindon, commissaire

**Pour la fonctionnaire
s'estimant lésée :**

David Landry, Alliance de la Fonction publique du Canada

Pour l'employeur :

Robert Lindey, Conseil du Trésor du Canada



Affaire entendue à Winnipeg (Manitoba)
Le 5 juin 2003.

DÉCISION

[1] La fonctionnaire s'estimant lésée, Sharon-Rose Taylor, a déposé un grief contre son employeur, le Conseil du Trésor (Affaires indiennes et du Nord canadien), pour contester une suspension de trois jours qui lui a été imposée le 24 octobre 2000.

[2] Après une demi-journée d'audience le 5 juin 2003, le représentant de la fonctionnaire s'estimant lésée m'a informé du retrait du grief.

[3] Par conséquent, je prends note du retrait et je déclare le dossier fermé.

**Léo-Paul Guindon,
Commissaire**

OTTAWA, le 12 juin 2003

Traduction de la C.R.T.F.P.